



SPECIFICATION

**SCORECARD FOURNISSEURS  
INDICATEURS DE CONFORMITE**

Rédigé par	QUINTANA Y Rédacteur		30/09/2021
Vérifié par	GRECH Daniel Président Qualifas		15/10/2021
Approuvé par	TERRAL Solenne Présidente Commission Qualité Gifas		31/10/2021



## SOMMAIRE

1- Objet .....	4
2- Approche Générale .....	4
3- Documents de référence .....	5
4- Indicateurs de Conformité .....	5
4.1 Item Escape Rate (IER) – Taux d'éléments non conformes .....	5
4.2 Concession Rate (CR) – Taux de dérogations.....	6
ANNEXE 1 - Ajout d'une option de mesure de type NOE à l'indicateur IER.....	8

## TEXTE

### 1. Objet

L'objet de ce document est de définir, pour la scorecard fournisseurs/clients, les indicateurs de conformité ainsi que les règles et principes de calcul de ces indicateurs.

Le paragraphe 2 du présent document décrit les dispositions et exigences générales de cette scorecard fournisseurs/clients *(Ce paragraphe 2 est une copie intégrale du §2 de spécification scorecard ponctualité, en cas d'incohérence ou différence de ce document avec le précédent, c'est la spécification ponctualité qui reste la référence)*

### 2. Approche générale

- ✓ Définir une scorecard commune et partageable avec l'ensemble des acteurs (clients/ fournisseurs) de la chaîne industrielle
- ✓ Cette scorecard devra être respectée par l'ensemble des clients et fournisseurs sans pour autant limiter les précisions/discussions qui pourraient être nécessaires entre chaque client/fournisseur (informations, calculs complémentaires, collaboration...)
- ✓ De base cette scorecard permettra de consolider les performances du fournisseur pour l'ensemble de ses clients
- ✓ La notion de données de calcul par site permettra différentes consolidations par groupe de sites : calculs pour un site client ou groupe de sites clients versus un site fournisseur ou groupe de sites fournisseurs (filiale) :
  - ➔ Pour un fournisseur donné, les indicateurs de tous ses clients
  - ➔ Pour une filiale donnée, pour un client donné
  - ➔ Pour une filiale donnée, tous clients confondus
- Si possible la notion de lignes de produit au sein d'un même site sera prise en compte dans la segmentation des données de calcul
- La notion de données de calcul par site permettra à terme de définir et de gérer des filiales, des familles de fournisseur, des familles de client
- La notion de données de calcul par site permettra à terme de gérer les évolutions (ex : modification de rattachement de sites par entité juridique)
- ✓ Cette scorecard n'empêchera pas l'établissement d'une scorecard spécifique entre le fournisseur F et le client Cx, et la scorecard spécifique n'empêchera pas la consolidation de la scorecard tout client ou par groupe de sites fournisseur ou client
- ✓ Cette scorecard pourra se compléter ultérieurement d'indicateurs permettant de couvrir tout le cycle de vie des produits (Développement, Production, Services, Support clients)
- ✓ La structure documentaire et la gestion de la configuration de cette scorecard se fera via une liste de documents, eux-mêmes gérés en configuration

✓ Pour l'instant cette liste de document sera constituée de :

- La spécification des indicateurs de ponctualité
- La spécification des indicateurs de conformité (le présent document)
- La spécification du format de la scorecard (représentation visuelle)

### 3. Documents de référence

SCMH Section 5.1.2 – IAQG

SCMH : Supply Chain Management Handbook  
IAQG : International Aerospace Quality Group

### 4. Indicateurs de conformité

La conformité sera établie sur la base de deux indicateurs

- Item Escape Rate (IER) – Taux de produits non conformes
- Concession Rate (CR) – Taux de dérogations

- ✓ Les indicateurs se calculeront par site industriel (Voir au paragraphe 2 les notions de calcul par site ou groupe de sites)
- ✓ Les indicateurs porteront sur les livraisons de production : produits neufs et rechanges
- ✓ On introduira dans l'indicateur la mention d'indicateur calculé avec « collaboration » ou sans « collaboration » client/fournisseur
- ✓ Les systèmes complexes pourront être gérés par des conditions spécifiques (exemple de systèmes complexes : structures avion, moteurs d'avion, ...)

#### 4.1 Item Escape Rate (IER) – Taux d'éléments non conformes

- ✓ L'indicateur sera calculé mensuellement sur une période de six mois glissants
- ✓ Cet indicateur représente le taux des éléments non conformes livrés au client. Il s'applique donc pour les non-conformités détectées entre la livraison et à la fin du cycle complet de production, c'est à dire la fin de la « chaîne » ou « supply chain » clients/fournisseurs du produit final (Avion, satellite...)
- ✓ Avant collaboration, lorsque l'imputation ne peut être définie de façon claire, les non-conformités sont considérées de responsabilité fournisseur
- ✓ La collaboration permettra de retirer les non-conformités de responsabilité client ultérieurement
- ✓ L'IER comprend les non-conformités détectées par le client et les non-conformités détectées par le fournisseur après livraison
- ✓ Un réajustement de l'indicateur après collaboration est possible, par exemple : retrait des non-conformités déclarées par le fournisseur et ayant fait l'objet d'une demande de dérogation acceptée par le client
- ✓ L'indicateur IER ne trace pas les numéros de série, il n'est basé que sur les flux de la période



**S-102**  
**Scorecard Fournisseurs**  
**Indicateurs de conformité**

Edition 2  
31/10/2021  
Page 6/9

$$IER = \frac{\text{Nombre d'éléments constatés non conformes sur la période}}{\text{Nombre d'éléments livrés sur la période}}$$

L'indicateur est exprimé en « parts per million » (PPM) en multipliant le ratio ci-dessus par 1 000 000

Période : six mois par défaut

**NOTA 1**

*L'expérimentation industrielle de la scorecard permettra d'instruire un guide d'application qui pourra, entre autres, préciser un principe de paramétrage de cette période de mesure IER*

- *Eléments : Produits / Composants / Documentation, et Service au sens large, comme définis sur la commande*
- *Les unités utilisées pour calculer le nombre d'éléments sont celles utilisées sur la commande*
- *Elément non conforme : élément ayant une ou plusieurs caractéristiques non conformes aux exigences*

**NOTA 2**

*Il est possible de compléter l'indicateur IER d'une mesure de Notice Of Escape (NOE), mesure que l'on pourra reporter sur le graphe IER.*

*Voir Annexe 1 pour la définition de l'indicateur NOE*

**4.2 Concession Rate (CR) – Taux de dérogations**

- ✓ L'indicateur sera calculé mensuellement sur une période de six mois glissants
- ✓ Le nombre de dérogations à prendre en compte sont les dérogations qui résultent de non-conformités imputables au fournisseur (uniquement avant livraison)
- ✓ Une dérogation est une autorisation écrite d'utiliser ou de libérer un produit non conforme aux exigences spécifiées. Une dérogation autorise le fournisseur ou le sous-traitant interne/externe à livrer un produit présentant des caractéristiques spécifiques non conformes

$$CR = \frac{\text{Nombre d'éléments sous dérogation acceptés sur la période}}{\text{Nombre d'éléments livrés sur la période}}$$

L'indicateur est exprimé en « parts per million » (PPM) en multipliant le ratio ci-dessus par 1 000 000

Période : six mois

- *Eléments : Produits / Composants / Documentation, et Service au sens large, comme définis sur la commande*
- *Les unités utilisées pour calculer le nombre d'éléments sont celles utilisées sur la commande*



**S-102**  
**Scorecard Fournisseurs**  
**Indicateurs de conformité**

Edition 2  
31/10/2021  
Page 7/9

- *Elément sous dérogation : élément non-conforme qui a été accepté par l'autorité de conception (design authority), une autorité réglementaire ou le client*

\*\*\*\*\*

## ANNEXE 1 – Ajout d'une option de mesure de type NOE à l'indicateur IER

### 1- Définition des « Escapes » de type NOE

Un « Escape » de type NOE est une non-conformité pour les 2 cas suivants :

- Détectée par le fournisseur lorsque l'analyse faite par le fournisseur met en évidence un risque avéré que d'autres produits avec une non-conformité similaire aient été livrés au Client.  
Dans ce cas, le Fournisseur informe son Client en diffusant une « Notification of Escape (NOE).
- Détectée par le client (à l'intérieur ou à l'extérieur de son Organisation) lorsque l'analyse du client met en évidence un risque que d'autres produits avec une non-conformité similaire aient été livrés au client ou à ses clients.  
Dans ce cas, le client demande au fournisseur d'initier et de diffuser une NOE.

*NOTA*

*En phase de production, il est convenu que les Escapes se font par rapport à la définition approuvée / validée par le Client*

### 2- Solution à appliquer pour la mesure de NOE

La solution à appliquer consiste à ajouter le nombre de NOEs sur le graphe IER.

Ce nombre affichera le nombre total des NOEs émis sur une fenêtre de 12 mois glissants.

Le principe « scorecard » de mesure du nombre de NOEs avant et après collaboration est maintenu.

La mesure de l'IER doit être maintenue sur 6 mois glissants.

#### Rappel

L'IER contient toutes les Escape après livraison, y compris les Escape de type NOE

### 3- Définition détaillée de la mesure de NOE

Mesure mensuelle du nombre total des NOEs émis sur une fenêtre de 12 mois glissants.

Avant collaboration, toutes les NOEs sont à intégrer dans la mesure.

La collaboration permettra de retirer certains NOEs de la mesure, en accord avec le Client.



**S-102**  
**Scorecard Fournisseurs**  
**Indicateurs de conformité**

Edition 2  
31/10/2021  
Page 9/9

**4- Pratique de collaboration « NOE »**

Il est possible, avec l'accord du Client, de retirer après collaboration les NOEs ayant un impact « modéré » :

- Produits acceptés comme utilisables en l'état (Use As Is), sans corrections ou retrofits ultérieurs.
- Produits « corrigés » sur site Client.

\*\*\*\*\*